

Tous ensemble pour la sécurité en Gaume



Lettre de mission 2024-2029

ZP Gaume

Date : Janvier 2026
Version : définitive
Editeur : 1 CDP Schul Jean-Yves



Police Locale

Table des matières

1. Dispositions générales	3
2. Mission Statement	3
3.1. Pilotage stratégique par objectifs (PZS).....	6
3.2. Simplification administrative et digitalisation.....	6
3.3. Information Led Policing (ILP)	6
3.4. Plan de sécurité de l'information (PSI)	6
3.5. Développement du bien-être et de la cohésion.....	6
3.6. Valorisation des talents	7
3.7. Gestion des moyens et des infrastructures.....	7
3.8. Plan intégrité.....	7
3.9. Un concept transversal : la police de proximité	7
4. Organisation et gouvernance	8
4.1. Principe général	8
4.2. Organigramme futur (Cf annexe 2)	8
5. Fonctions de base	10
5.1. Le travail de quartier.....	10
5.1.1. Vision	10
5.1.2. Trois piliers d'action.....	11
5.1.3. Constats et enjeux (Zone de Gaume, 2025)	11
5.1.4. Mesures d'optimisation en cours	11
5.1.5. Recommandations stratégiques.....	12
5.2.1. Rôle et finalité	12
5.2.2. Organisation actuelle (2025).....	12
5.2.3. Modernisation.....	12
5.2.4. Recommandations stratégiques.....	13
Lien avec les autres fonctions	13
5.3. Intervention et surveillance générale.....	14
5.3.1. Rôle et organisation	14
5.4. L'assistance aux victimes	15
5.5. La recherche et l'enquête locales.....	16
5.6. La gestion négociée de l'espace public.....	17
5.7. Fonction circulation et sécurité routière	18
6. Fonctions d'appui à la mission policière	18
8. Les ressources.....	21
8.1. Capacité RH de la zone	21
8.2. Organigramme futur	21
Liste des principales abréviations utilisées	23

Introduction

La présente lettre de mission couvre la période 2024–2029 et formalise les engagements du chef de corps de la zone de police de Gaume, en cohérence avec les orientations du Plan Zonal de Sécurité (PZS), les normes fédérales et les attentes des autorités locales et judiciaires.

Elle constitue un document de référence stratégique, opérationnel et organisationnel, destiné à :

- Définir les priorités de la zone en matière de sécurité ;
- Structurer les fonctions de base et d'appui à garantir sur le territoire ;
- Encadrer les projets spécifiques visant à répondre aux phénomènes locaux ;
- Assurer une gouvernance transparente, éthique et responsable ;
- Favoriser la cohésion interne, le bien-être du personnel et la qualité du service rendu aux citoyens.

Ce document a été élaboré en concertation avec le Collège de police et les parties prenantes en interne. Il servira de base au suivi des actions, à l'évaluation des résultats et à l'adaptation continue de l'organisation zonale aux réalités du terrain.

1. Dispositions générales

1.1. Signataire

Premier Commissaire divisionnaire **Jean-Yves Schul**, chef de corps de la zone de police de Gaume.

1.2. Objet, entrée en vigueur et durée de la lettre de mission

La présente lettre de mission formalise mes engagements et les objectifs à atteindre durant l'exercice de mon mandat, en tenant compte des moyens mis à disposition. Elle constitue une note d'intention élaborée en concertation avec le Collège de police, à propos de laquelle je m'engage à rendre compte de manière loyale et transparente.

- J'ai prêté serment en tant que chef de corps de la zone de police de Gaume devant le Collège de police le 15 novembre 2014.
- Mon mandat a été renouvelé une première fois par arrêté royal du 23 octobre 2019, puis une seconde fois par arrêté royal du 6 avril 2025, pour une durée de cinq ans à compter du **20 novembre 2024**.

La présente lettre de mission entre en vigueur le **20 novembre 2024** et reste valable jusqu'au terme du mandat, soit le **20 novembre 2029**.

2. Mission Statement

2.1. Mission

Conformément à l'article 3, alinéa 2, de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré à deux niveaux (LPI), la police locale assure la **fonction de police de base**, comprenant toutes les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et phénomènes locaux, ainsi que certaines missions à caractère fédéral.

L'article 142 de la LPI permet au Roi de fixer les normes d'organisation et de fonctionnement des services de police, base légale de l'**arrêté royal du 17 septembre 2001**, qui définit les standards minimaux de service en fonction de la population desservie.

Ces normes sont traduites localement en concertation avec les autorités administratives et judiciaires, et intégrées dans le **Plan zonal de sécurité (PZS)** et la **lettre de mission du chef de corps**.

Les **sept fonctions essentielles** à garantir sur l'ensemble du territoire sont :

- Travail de quartier
- Service d'accueil
- Intervention et sécurisation
- Assistance policière aux victimes
- Recherche locale
- Maintien de l'ordre public
- Sécurité routière

Le respect de ces normes est évalué via le PZS, soumis à l'approbation des ministres de l'Intérieur et de la Justice. Chaque zone doit s'organiser pour assurer ces fonctions, en mobilisant les ressources nécessaires, y compris pour les tâches de gestion et d'appui non explicitement mentionnées dans l'AR.

2.2. Vision

La zone de police de Gaume place le citoyen **au cœur de son action**, avec pour leitmotiv :

« **Davantage et mieux de bleu dans la rue** ».

Notre vision stratégique repose sur une approche **intégrée, proactive et partenariale**, articulée autour des axes suivants :

- **Proximité et ancrage local** : renforcer le lien police-citoyen par une présence visible et accessible, notamment via le travail de quartier et un accueil zonal à l'hôtel de police (en 2027).
- **Réactivité** : garantir des interventions rapides et adaptées, grâce à la formation continue et à des outils modernes.
- **Prévention** : anticiper les risques et lutter contre les incivilités en collaboration avec les acteurs locaux.
- **Justice** : assurer une application équitable de la loi et une prise en charge digne des victimes.
- **Innovation** : poursuivre la modernisation (drones, outils numériques, digitalisation, tasers) et renforcer les technologies (Focus, ANPR, radars).
- **Qualité des procédures** : uniformiser les pratiques, mettre en œuvre le RGP, augmenter la verbalisation SAC et les transactions pénales.
- **Recherche** : développer les capacités de recherche en concertation avec la cellule NTIC.
- **Synergies territoriales** : renforcer la coopération avec les zones de police de la province de Luxembourg, en vue de fusions volontaires.

Cette vision guidera l'action de la zone tout au long du mandat, dans une logique d'**amélioration continue** et d'**adaptation aux besoins du territoire**.

2.3. Valeurs

La zone de police de Gaume fonde son action sur **trois valeurs fondamentales** :

- **Respect** : des droits humains, des libertés fondamentales, de la dignité de chacun, et du cadre légal dans l'usage de la contrainte.
- **Solidarité** : attention aux personnes vulnérables, travail d'équipe, loyauté envers les institutions, respect mutuel et bien-être au travail.
- **Esprit de service** : sens des responsabilités, intégrité, disponibilité, qualité du travail, recherche de solutions et usage optimal des moyens.

Ces valeurs guident chaque collaborateur dans l'exercice quotidien de ses missions.

3. Priorités stratégiques

3.1. Pilotage stratégique par objectifs (PZS)

La mise en œuvre du Plan Zonal de Sécurité repose sur un **management par objectifs**, structuré autour de plans d'action annuels. Chaque priorité fait l'objet d'objectifs concrets, mesurables et visibles.

- Le pilotage, le suivi et l'évaluation de ces actions sont assurés par le **Team Boussole & Communication**, tel que décrit en section 4.3.1.

3.2. Simplification administrative et digitalisation

Dans une logique d'efficacité et de modernisation, la zone de police de Gaume poursuit la simplification de ses processus Ops et Adm, notamment par la digitalisation. Ces actions sont coordonnées entre toutes les entités zonales, et s'appuient sur des nouveaux outils numériques.

3.3. Information Led Policing (ILP)

L'approche ILP oriente l'action policière sur base d'informations fiables, actualisées et partagées, afin de mieux cibler les interventions et limiter les risques opérationnels.

Les objectifs sont :

- Informer en continu les autorités locales et zonales sur l'insécurité, les actions menées et les faits graves ;
- Renforcer la qualité des données encodées dans **ISLP** par les unités de première ligne ;
- Valoriser les **fiches info** et **bulletins de service** comme supports essentiels d'analyse et de partage via des canaux tels que **Teams**.

3.4. Plan de sécurité de l'information (PSI)

La zone de police de Gaume applique la directive nationale sur la sécurité de l'information, garantissant :

- La fiabilité, la confidentialité, la disponibilité, la traçabilité et l'intégrité des données ;
- L'élévation du niveau de maturité, la gestion des risques et la continuité des activités ;
- La protection du personnel et des citoyens, renforçant la confiance envers la police ;
- La responsabilisation des chefs de service et la sensibilisation du personnel, en collaboration avec les partenaires internes (CIL, NTIC, ICT, Team B&C, Team Ops, Team Ressources, DPO).

3.5. Développement du bien-être et de la cohésion

La zone de police de Gaume veille à la sécurité, à la santé et au bien-être de son personnel :

- Élaboration d'un **Plan d'Urgence Interne (PUI)** ;
- Prévention des risques (équipements, formations, suivi psychosocial) ;
- Clarification des rôles des partenaires internes ;
- Renforcement de la cohésion par des **activités collectives** et une **identité visuelle forte**.

3.6. Valorisation des talents

La zone de police de Gaume mise sur la formation et l'attractivité pour développer les compétences :

- Mise en œuvre d'un **programme de formation continue** (technologies, cybersécurité, OPJ) ;
- Recrutement ciblé de nouveaux talents (OPS et CALOG) ;
- Communication proactive pour attirer les bons profils ;
- Promotion de l'évolution professionnelle et de l'adaptation aux nouveaux modes de travail.

3.7. Gestion des moyens et des infrastructures

La zone de police de Gaume s'engage à offrir un environnement de travail moderne, sécurisé et fonctionnel :

- Préservation de l'identité visuelle (tenues, véhicules) ;
- Gestion rigoureuse des **marchés publics** ;
- Investissement dans le **nouveau complexe policier à Virton** ;
- Optimisation de l'occupation des locaux et promotion du **travail collaboratif** selon les principes du **New Way of Working**.

3.8. Plan intégrité

La zone de police de Gaume garantit un environnement éthique et transparent, conforme à la législation sur la protection des lanceurs d'alerte :

- Mise en place d'un **canal de signalement interne**, accessible à tous les membres du personnel ;
- Désignation d'une **personne référente et de confiance intégrité** et de **deux enquêteurs** ;
- Création d'une boîte mail spécifique et d'un **système de signalement anonyme** ;
- Adoption d'une **charte intégrité** complétant le ROI et le code de déontologie ;
- Possibilité de signalement externe auprès du **Comité P**.

3.9. Un concept transversal : la police de proximité

La zone de police de Gaume s'inscrit dans une approche communautaire, centrée sur la qualité de vie et la sécurité locale :

- Vigilance face aux signaux d'insécurité ;
- Action proactive pour une résolution durable des problèmes ;
- Travail en partenariat avec tous les acteurs de la chaîne de sécurité ;
- Implication de chaque membre dans la responsabilité, la redevabilité et la mise en œuvre du concept de **police de proximité**.

4. Organisation et gouvernance

4.1. Principe général

La zone de police de Gaume aspire à construire une **structure collaborative intégrée**, fondée sur les principes suivants :

- **Efficacité** : orientation vers les résultats concrets, fluidité des processus, clarté des responsabilités ;
- **Fonctionnalité** : adaptation aux besoins opérationnels et stratégiques ;
- **Évolutivité** : capacité d'adaptation aux changements internes et externes ;
- **Redevabilité** : transparence, éthique, responsabilité individuelle et collective.

Optimaliser les **ressources humaines, matérielles et organisationnelles** pour créer un environnement de travail **engagé, résilient et porteur de sens**, au service des citoyens et du territoire.

4.2. Organigramme futur (Cf annexe 2)

La direction zonale se déclinera en **trois entités fonctionnelles** :

- **Team Boussole & Communication**
- **Team Ops**
- **Team Ressources**

4.3.1. Team Boussole & Communication

Ce team regroupe le **service management** et les **services de direction** (CZ, DPO, SIPP, Secrétariat zonal). Il constitue le **centre de pilotage stratégique** de la zone.

Missions principales :

- Mise en œuvre et suivi des priorités du PZS ;
- Valorisation et suivi des valeurs fondamentales (respect, solidarité, esprit de service) ;
- Organisation du retour d'information interne ;
- Analyse statistique pour améliorer les politiques policières ;
- Intégration des évolutions législatives et orientations stratégiques ;
- Promotion d'une **culture de la performance** et de l'**amélioration continue**.

4.3.2. Team Ops

La création du Team Ops formalise la nouvelle organisation des **opérations zonales**, intégrant les missions de police administrative et judiciaire et les fonctions de base.

Objectifs de la réorganisation :

- Clarification des rôles et responsabilités au sein du Team Ops, notamment via des pilotes thématiques ;
- Renforcement de la coordination entre les volets administratif et judiciaire et entre les fonctions de base ;

- Centralisation de la gestion des événements ;
- Valorisation de la cohésion opérationnelle ;
- Standardisation des pratiques ;
- Utilisation renforcée des outils digitaux (Focus, GEPS, BePad, Teams, SharePoint, Columba, Webapps).

Missions principales :

Police administrative :

- Planification des services (PMob, PMT, gardes) ;
- Gestion des événements (inclus avis) et des renforts ;
- Coordination des formations internes en concertation étroite avec le Team Ressources ;
- Participation aux réunions de coordination ;

Police judiciaire :

- Développement d'une vision judiciaire zonale ;
- Suivi des dossiers (EPO, PVS, SAC, PTI) ;
- Coordination des formations judiciaires ;
- Participation aux réunions spécialisées (EUREGIO, CLS, TEH) ;
- Mise à jour des outils (PV type, Can Remember) ;
- Suivi des délinquants d'habitude ;
- Appui aux enquêtes internes et coordination du service enquête et recherche.

Organisation interne :

- Direction conjointe ;
- Réunions hebdomadaires de planification et d'analyse ;
- Présence obligatoire pour assurer la garde OPA en journée.

Outils et plateformes :

- Galop / Galop Lite : planification des horaires ;
- BePad : encodage et suivi des événements ;
- Focus : missions, briefings, bulletins de service ;
- Teams / SharePoint : centralisation des informations ;
- Columba : analyse de la criminalité ;
- Webapps / Analyses de risque : avis D3.

Projets et axes d'amélioration :

- Développement de la thématique PTI ;
- Intégration des actions prioritaires dans le planning global (PZS) ;
- Contrôles réguliers à l'échelle zonale et provinciale (NOVA) ;
- Centralisation des événements sur Focus – Ordre public ;
- Standardisation des analyses de risque ;
- Suivi des phénomènes via Columba.

Impact attendu :

- Meilleure coordination et circulation de l'information ;

- Accès simplifié aux référents et ressources ;
- Cohérence, réactivité, efficacité et motivation accrues sur le terrain.

4.3.3. Team Ressources

Le Team Ressources vise à instaurer une dynamique de **collaboration étroite** avec :

- Le Collège et le Conseil de police ;
- La tutelle ;
- Le secrétariat de zone ;
- Les partenaires de la GPI (statut, recrutement, juridique, médical, commission d'aptitude...).

Objectifs :

- Anticiper les évolutions réglementaires et organisationnelles ;
- Renforcer la cohérence des politiques RH ;
- Optimiser la circulation de l'information ;
- Garantir une gouvernance partagée et responsable ;
- Intégrer les **enjeux environnementaux, sociaux et économiques** dans les décisions ;
- Contribuer à la **durabilité territoriale**.

Ressources humaines :

- Positionner la police comme employeur attractif ;
- Améliorer la qualité des formations ;
- Gérer les carrières, mobilités, recrutements et départs ;
- Suivi de l'absentéisme et de la charge psychosociale ;
- Développement du télétravail et digitalisation des certificats médicaux ;
- Respect des principes de **discipline et de déontologie**.

Logistique et finances :

- Gestion innovante, sécurisée et durable des moyens ;
- Équilibre entre coût, qualité et délais ;
- Digitalisation des processus (webapps, factures électroniques) ;
- Optimisation des ressources et réutilisation ;
- Suivi des contrats de maintenance et des assurances.

La solution logistique récemment déployée via la webapps logistique constitue un **levier majeur** pour l'optimisation des processus. Le **suivi de la construction du nouvel hôtel de police** représente un **engagement structurant** dans cette dynamique.

5. Fonctions de base

5.1. Le travail de quartier

5.1.1. Vision

Le travail de quartier est un **levier central de la stratégie de proximité** de la zone de police de Gaume. Il vise à renforcer la confiance entre police et population, à prévenir les incivilités et à résoudre les problèmes locaux de manière proactive, visible et collaborative.

5.1.2. Trois piliers d'action

1. La vie de quartier (Prévention & Proximité)

- **Présence visible et régulière** dans les quartiers (écoles, marchés, lieux sensibles).
- **Création de réseaux locaux** (citoyens, associations, PLP).
- **Détection précoce des problèmes** : cadastre des nuisances, conflits, dégradations, maltraitance, urbanisme, insécurité routière.
- **Réception et traitement des doléances** citoyennes.
- **Participation aux événements locaux** (braderies, kermesses, etc.).
- **Contribution à la prévention** (CP4, campagnes locales).

2. Travail judiciaire (Réactivité ciblée)

- **Enquêtes de voisinage, moralité, famille/jeunesse.**
- **Suivi des personnes sous conditions judiciaires** (libérations conditionnelles, mesures alternatives).
- **Appui aux services d'enquête** grâce à la connaissance du terrain.
- **Traitement des appels non urgents** (tapages, conflits de voisinage).
- **Gestion de dossiers spécialisés** (urbanisme, environnement, port d'armes, mariages blancs...).

3. Interaction avec l'administration communale

- **Lien direct avec les services communaux** (population, urbanisme, CPAS...).
- **Contrôles à la demande du bourgmestre** (règlement de police, nuisances...).
- **Transmission d'informations stratégiques** à l'autorité administrative.
- **Rédaction de rapports circonstanciés.**

5.1.3. Constats et enjeux (Zone de Gaume, 2025)

Indicateur	Valeur
Population couverte	38.055 habitants
Inspecteurs de quartier en fonction	12 (vs norme PLP64 : 10 – vs future norme : 19)
Ratio réel	1 inspecteur / 3.171 habitants
Norme fédérale	1 inspecteur / 4.000 habitants ¹ -(2.000 ²)
Heures consacrées au travail de quartier (2024)	4.843 h (≈ 3,9 ETP)
Postes de police actifs	3 (Etalle-Tintigny, Florenville-Chiny, Virton-Meix-Rouvroy)

5.1.4. Mesures d'optimisation en cours

- Création d'un **pool d'apostilleurs judiciaires** (Virton & Florenville).
- **Recrutement prévu** afin de tendre vers la nouvelle norme³ (attention particulière à la nouvelle norme de 1/2000 habitants).

¹ Circulaire PLP 64 du 14 juin 2024 concernant le travail de quartier

^{2 3}Le futur accord de gouvernement prévoit une norme de 1 inspecteur de quartier pour 2000 habitants

- **Redynamisation du travail de quartier** avec toutes les parties prenantes (chefs de poste, Team Ops, CIL, Team Boussole...).

5.1.5. Recommandations stratégiques

- Dans le cadre d'une stratégie de **police de proximité**, il est **fortement recommandé** (mais non obligatoire) d'**afficher les photos** des inspecteur(trice)s de quartier sur le site web de la zone, accompagnées de leurs coordonnées et du secteur couvert. Cela renforce :
 - La **visibilité** et l'accessibilité du service ;
 - Le **sentiment de sécurité** et de confiance chez les citoyens ;
 - La **cohérence** avec les objectifs du Plan Zonal de Sécurité.
- **Renforcer la visibilité** : jours de quartier affichés, présence numérique, port de la nominette obligatoire.
- **Structurer le suivi des doléances** : outil partagé, encodage systématique, indicateurs de résolution, fiches Info, transposer le projet "on flashe aussi dans ma rue" aux besoins éprouvés dans les quartiers et intégrant notamment les demandes de "police- veille".
- **Favoriser la transversalité** : réunions régulières avec les partenaires externes (communes, CPAS, Parquet...).
- **Professionaliser la gestion du temps** : équilibre entre terrain, administratif et judiciaire.
- **Évaluer l'impact** : indicateurs de performance (taux de résolution, satisfaction citoyenne, délais de traitement, fiches infos, nombre de demandes citoyennes reçues, médias sociaux...).

5.2. L'Accueil

5.2.1. Rôle et finalité

L'accueil est un élément fondamental de la disponibilité policière. Il permet de répondre aux demandes des citoyens (en personne, par téléphone ou par mail), de les orienter efficacement et de garantir un premier contact humain, professionnel et rassurant.

5.2.2. Organisation actuelle (2025)

Indicateur	
Communes couvertes	7
Postes avec accueil physique	3 (Virton, Florenville, Etalle)
Heures de présence hebdo	Virton : 5×8h + samedi matin 4h Florenville : 5×8h + samedi après-midi 4h Etalle : 5×4h
Heures totales en 2024	10.339 h
Norme fédérale	12h/jour de présence physique + accessibilité technique et téléphonique
Situation réelle	Pas d'accueil central zonal avec présence de 12h/jour

5.2.3. Modernisation

1. Système de rendez-vous – Appoint

- Prise de rendez-vous en ligne obligatoire à certains créneaux.

- Traitement immédiat des plaintes urgentes (101 ou dispatching propre).
- Promotion de la préparation de l'audition (par mail ou par téléphone) afin que le plaignant vienne avec un dossier complet (certificat médicaux, actes, documents utiles...).
- Extension prévue au service « armes ».

2. Centralisation future (2027)

- Création d'un hôtel de police avec accueil zonal centralisé.
- Accueil par un(e) employé(e), suivi par un policier pour la plainte.
- Personnel dédié également chargé de la surveillance des détenus et de la gestion des caméras.

5.2.4. Recommandations stratégiques

1. Professionnaliser la fonction

- Mise en place du personnel volontaire et/ou formé à l'accueil.
- Clarifier les instructions de travail pour chaque poste (vision zonale de l'accueil).
- Emplois adaptés.

2. Mesurer la qualité de service

- Mettre en place des indicateurs de satisfaction :
 - Nombre de visiteurs et leur provenance
 - Temps d'attente
 - Qualité perçue
 - Nombre de renvois ou réorientations
 - Taux de résolution au premier contact

3. Adapter l'offre aux attentes citoyennes

- Réaliser une enquête de besoins auprès des citoyens notamment pour promouvoir le signalement des attentes ;
- Adapter les horaires et les modalités (présence physique, rendez-vous, accessibilité numérique).

4. Intégrer l'accueil dans une logique de proximité

- L'accueil doit être cohérent avec le travail de quartier : relais d'information, orientation vers l'inspecteur de quartier et avec l'intervention, suivi des doléances.

Lien avec les autres fonctions

- **Inspecteurs de quartier** : souvent mobilisés pour l'accueil, ce qui limite leur disponibilité terrain.
- **Objectif** : si possible, dégager les inspecteurs de cette charge pour leur permettre de se concentrer sur leurs missions de proximité, prévention et résolution de problèmes.

5.3. Intervention et surveillance générale

5.3.1. Rôle et organisation

La fonction d'intervention est assurée par l'ensemble des membres du personnel désignés dans cette mission essentielle de police secours. Elle est active 24h/24 et mobilise les équipes réparties sur deux secteurs :

- **Secteur nord** : Florenville, Chiny, Tintigny, Etalle
- **Secteur sud** : Virton, Rouvroy, Meix-devant-Virton

La coordination est assurée par le **Team Ops** en concertation avec **CICLUX**, avec une garde OPA/OPJ en dehors des heures de bureau.

La fonction d'intervention s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les fonctions de proximité et d'accueil, comme détaillé dans les sections 5.1 et 5.2.

5.3.2. Missions prioritaires

Les équipes d'intervention assurent :

- La réponse aux appels urgents via le CILUX 101 ;
- Le traitement des interventions non urgentes dans des délais adaptés ;
- La sécurisation du territoire selon les priorités du Plan Zonal de Sécurité et en fonction des nécessités de service ;
- La surveillance de lieux sensibles et les contrôles routiers ;
- L'encadrement des événements locaux ;
- L'exécution de missions à portée fédérale ;
- La rédaction des procès-verbaux, des fiches infos et des comptes rendus de service liés aux interventions.

5.3.3. Organisation opérationnelle

En 2024, l'organisation s'est appuyée sur :

- Une équipe d'intervention active en continu (24h/24) ;
- Une équipe de pointe mobilisée à hauteur de 110h/semaine (norme : 84h) ;
- 31.178 heures prestées ;
- Une répartition horaire adaptée aux rythmes hebdomadaires et aux pics d'activité.

5.3.4. Orientations stratégiques

- **Réactivité**
 - **Éviter de différer l'envoi** d'une équipe suite à un appel CILux, pour ne pas créer un sentiment d'impunité.
 - **Prendre, si possible, tous les appels**, même ceux jugés mineurs, pour renforcer la confiance citoyenne.
- **Traçabilité** :
 - Usage systématique des outils numériques (Focus, fiches info, comptes-rendus), conformément aux standards zonaux (cf. sections 3.2 et 4.3.2).

- **Fiches info et comptes-rendus** : enregistrement systématique pour assurer le suivi et l'analyse des interventions.
- **Synergie interservices** :
 - **Travailler en binôme** avec les agents de quartier en journée pour renforcer la prévention et la connaissance du terrain.
 - **Lien avec le travail de quartier** : certaines interventions non urgentes peuvent être confiées aux inspecteurs de quartier pour un suivi de proximité.
- **Complémentarité avec l'accueil et le travail de quartier** :
 - L'intervention doit s'appuyer sur la connaissance fine du terrain apportée par les inspecteurs de quartier.
 - L'accueil doit permettre une orientation rapide et efficace des demandes vers l'intervention ou le quartier selon la nature de la sollicitation.
- **Professionnalisation** :
 - **Formations régulières** (maîtrise de la violence, gestion de crise, TECC, AMOK...).
 - **Suivi rigoureux** des véhicules et du matériel d'intervention.
- **Adaptabilité** :
 - **Présence d'une équipe de pointe** supérieure à la norme : à maintenir pour garantir la réactivité, mais à évaluer régulièrement selon la charge réelle.
 - **Analyse des pics d'activité** pour ajuster les horaires et la répartition des équipes.

5.3.5. Indicateurs de suivi recommandés

- Délai moyen d'intervention (urgent / non urgent) ;
- Taux de prise en charge immédiate des appels CILUX ;
- Nombre d'interventions par type ;
- Fiches info et comptes-rendus rédigés ou non ;
- Niveau de satisfaction des citoyens suite à l'intervention.

5.4. L'assistance aux victimes

Afin de garantir une prise en charge adaptée et respectueuse des victimes, la zone de police de Gaume dispose d'un **Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV)**. Ce service spécialisé assure l'accompagnement des victimes dans le respect de la vie privée, du secret de l'enquête et du secret professionnel, en complément du rôle d'écoute et d'orientation assuré par les membres du personnel en première ligne.

Objectifs du SAPV :

- **Assistance directe** : écoute active, aide pratique, information, orientation, suivi.
- **Développement de l'offre** :
 - Formation et sensibilisation du personnel.
 - Rôle de permanence 24/7 (cf protocole d'accord pour les gardes sur l'arrondissement judiciaire d'Arlon).
 - Interventions obligatoires dans des cas graves (accidents mortels, faits de mœurs, violences, etc.).
 - Prise en charge d'enfants ou de témoins en état de choc.
 - Soutien en cas de violences familiales ou conjugales.
 - Interventions sur demande du CZ ou Team Ops pour perquisitions délicates ou disparitions inquiétantes.
 - Collaboration avec les divers organismes sociaux locaux de la ZP (CPAS, centre PMS, ...)

- A la demande du CZ, du Team Ops ou de l'OPA, appui du SAPV en interne lorsque les policiers et les policières ont vécu un événement choquant et dangereux ou événement bouleversant susceptible de développer du stress post-traumatique.

5.5. La recherche et l'enquête locales

5.5.1. Rôle et finalité

La fonction de recherche et d'enquête locales couvre les missions judiciaires relevant du ressort de la zone de police, en lien avec des phénomènes tels que notamment : vols dans les habitations, agressions, trafic de stupéfiants, homicides, criminalité économique et financière, cybercriminalité, radicalisme, mœurs et pédopornographie... Elle prend également en charge des dossiers complexes initialement du ressort de la PJF, conformément à la COL 02/2022.

La fonction recherche s'inscrit dans une logique de complémentarité et de transversalité avec les fonctions de proximité, d'accueil et d'intervention, comme détaillé dans les sections 5.1 à 5.3 :

- Les inspecteurs de proximité (incl apostilleurs judiciaires) jouent un rôle clé dans cette fonctionnalité, notamment par le traitement d'un volume important d'apostilles judiciaires et la collecte d'informations.
- Les membres de l'intervention et l'accueil y contribuent également via leurs écritures et constats.

5.5.2. Organisation

La fonctionnalité est assurée par le **Service Enquête et Recherche (SER)**, composé de :

- Un chef de service responsable de la gestion quotidienne et du pilotage des enquêtes ;
- Huit enquêteurs répartis en quatre binômes localisés à la direction zonale.

D'autres enquêteurs issus des postes peuvent être affectés pour des dossiers spécifiques nécessitant une connaissance fine du tissu local. Le **Team Ops** joue un rôle de coordination judiciaire zonale et de référents pour les enquêteurs, sans assurer la direction du SER.

5.5.3. Capacités et normes

- Capacité effective au 01/01/2025 : 9 membres (dont un INPP détaché)
- Norme : 7 % de l'effectif opérationnel, avec un minimum de deux enquêteurs en semaine
- Heures prestées en 2024 : 28.411 h
- Capacité "recherche" annuelle théorique : 13.680 h

5.5.4. Objectifs stratégiques

- **Renforcer la collaboration SER-entités** pour fluidifier les échanges et mutualiser les ressources ;
- **Développer le NTIC zonal** en lien avec la police fédérale, notamment dans les domaines de la téléphonie, de l'imagerie et de la criminalité informatique ;
- **Adapter les processus d'enquête** à l'évolution technologique, juridique et sociétale ;

- **Assurer la recherche d'information** dans les domaines sensibles (radicalisme, mœurs, cybercriminalité, pédopornographie, enquêtes financières) ;
- **Développer la cellule NTIC** pour répondre aux enjeux liés à la cybercriminalité et à l'exploitation des données numériques cf point suivant.

5.5.5. Appui technologique aux enquêtes – Fonction NTIC

L'évolution rapide des technologies numériques et l'essor de la cybercriminalité imposent une adaptation constante des méthodes d'enquête. La gestion des données numériques (téléphonie, imagerie, supports informatiques) devient un enjeu central pour la police locale, tant en matière de preuve que de réactivité opérationnelle.

La zone de police de Gaume a anticipé cette évolution en intégrant une fonction NTIC spécifique au sein du Team Ops, assurée à temps plein par un membre du cadre opérationnel. Cette fonction vise à renforcer l'autonomie de la zone dans l'exploitation des données numériques et à soutenir les enquêteurs dans les dossiers sensibles ou complexes.

Missions principales

La cellule NTIC apporte un appui technique aux enquêtes locales par l'exploitation des données numériques (GSM, supports informatiques, imagerie), l'analyse des données extraites via outils spécialisés, et le soutien aux opérations judiciaires impliquant du matériel numérique. Elle participe également à la formation continue du personnel et assure une veille juridique et technologique sur les dispositifs de surveillance (vidéos, ANPR, bodycams).

Objectifs stratégiques

- Renforcer les capacités locales en matière de traitement des données.
- Garantir la sécurité juridique des preuves numériques et visuelles.
- Structurer une cellule NTIC pérenne, intégrée aux processus d'enquête.
- Favoriser la collaboration avec les services spécialisés (RCCU, PJF).
- Intégrer les NTIC dans la formation continue et les pratiques opérationnelles.

5.6. La gestion négociée de l'espace public

Afin d'assurer la gestion optimale des événements, plusieurs axes de travail sont retenus :

5.6.1. Gestion des événements sensibles

- Élaboration d'une ligne de conduite pour les événements à risque (festivités, manifestations sportives et culturelles, matches de football) ;
- Intégration de l'usage des drones dans la gestion des événements ;
- Intégration d'une stratégie de désescalade et d'analyse de risques et compte-rendu Ops.

5.6.2. Suivi et retour d'expérience

- Mise en place de procédures de briefing, débriefing et defusing ;
- Analyse de tous les incidents ;
- Capitalisation sur les retours d'expérience et information des autorités administratives ;

- Une amélioration continue des pratiques opérationnelles et la formalisation d'une instruction en interne pour les interventions MPC

5.6.3. Gestion des équipements spécialisés

- Réalisation d'un état des lieux des tenues MROP, du matériel, du charroi et des drones ;
- Objectif : garantir une dotation homogène, fonctionnelle et adaptée aux interventions à risque.

5.7. Fonction circulation et sécurité routière

La fonction circulation est assurée principalement par l'Unité Zonale de Circulation (UZC), en collaboration avec les postes en coordination avec la direction zonale et visant à garantir la sécurité routière sur l'ensemble du territoire, conformément aux priorités du Plan Zonal de Sécurité et à la note cadre sur la verbalisation.

Priorités d'action

- Lutte contre la **vitesse excessive** ;
- **Alcool et stupéfiants** au volant ;
- Non-port de la **ceinture de sécurité** ;
- Usage du **GSM au volant** ;
- Infractions liées aux **poids-lourds** et protection des **usagers faibles** de la route.

L'UZC mène des contrôles ciblés et participe activement aux campagnes nationales et provinciales (BOB, marathon de la vitesse, week-ends sans alcool, etc.).

Organisation et coordination

- Les demandes citoyennes en matière de vitesse excessive dans les quartiers sont centralisées via le formulaire « On flashe aussi dans ma rue », traité par le Team Boussole et l'UZC ;
- Les doléances locales sont encodées dans un tableau de mobilité permettant le partage de l'info et l'orientation des équipes par la Team Ops ;
- Un schéma de traitement des demandes sera formalisé pour clarifier les rôles et les flux d'information.

Outils et dispositifs

- Les analyses de trafic sont réalisées à l'aide d'analyseurs mobiles et des données issues des radars préventifs et du Lidar ;
- La gestion des radars (Mesta, NK6, NK7) et des Lidars est coordonnée entre les services, avec suivi technique et planification mensuelle ;
- Les seuils de déclenchement sont alignés sur les tolérances techniques validées par le PR Lux, et leur maintien est sollicité pour 2025.

6. Fonctions d'appui à la mission policière

Les fonctions d'appui, bien que non reprises dans le cadre du service de police minimum, sont indispensables au bon fonctionnement de la zone et à la réalisation efficace des missions opérationnelles.

6.1. Direction et gestion du corps

La direction Ops du corps repose sur une structure minimale de 4 officiers de police incluant le chef de corps (actuellement 3). Cette organisation garantit une gouvernance continue.

6.2. Appui opérationnel

Cette fonction assure la gestion quotidienne des opérations, la coordination et la direction des services sur le terrain et le suivi des PV, fiches info et des apostilles. Elle constitue un levier essentiel pour optimiser l'utilisation des capacités policières disponibles.

6.3. Gestion de l'information

La gestion de l'information couvre les aspects techniques et fonctionnels liés aux flux intégrés d'information, à la participation aux plateformes SICAD / CILUX, et à l'exploitation des données opérationnelles conformément à la directive MFO3.

6.4. Appui non opérationnel

Cette fonction regroupe les services essentiels au bon fonctionnement administratif et logistique de la zone de police, notamment :

- Secrétariat de zone
- Comptabilité et finances
- Gestion du personnel
- Logistique, entretien et travaux
- Sécurité et bien-être au travail (SIPP)
- Protection des données (DPO)
- Intégrité et contrôle interne

Le **SIPP** veille à la sécurité, à la santé et au bien-être du personnel. Le **DPO**, désigné conformément au RGPD, assure le respect des règles de protection des données et agit comme point de contact avec les autorités de contrôle.

Les fonctions **Intégrité et Contrôle interne**, organisées sous l'autorité du chef de corps et/ou du président du Collège de police, veille au bon fonctionnement des services, au respect des règles déontologiques et au traitement des plaintes internes ou externes. Elle joue également un rôle d'audit interne et de relais vers les organes de contrôle (Comité P, Inspection Générale, Parquet). Elle contribue à instaurer une culture organisationnelle éthique, fondée sur la responsabilité, la transparence et le respect des valeurs policières.

7. Objectifs Stratégiques (OS) 2024–2029

Dans le cadre des objectifs de fin du Plan Zonal de Sécurité 2019–2026 actuellement en cours, et en préparation de l'élaboration du PZS 2026–2031, la Zone de Police de Gaume envisage, sous réserve des orientations du futur Plan National de Sécurité (PNS), de poursuivre et renforcer les thématiques suivantes : la lutte contre les cambriolages, le ciblage des trafics de stupéfiants, la réduction de l'insécurité routière, la prévention des violences et de l'alcoolisme festif, ainsi que la lutte contre les nuisances et incivilités. Ces axes stratégiques seront intégrés dans une approche opérationnelle, partenariale et orientée vers les résultats.

OS1 – Lutter contre les cambriolages

- Hausse préoccupante des vols en 2024 (+200 % en habitations).
- Approche intégrée : contrôles visibles, constats renforcés, usage d'ANPR et de Columba.
- Implication citoyenne via PLP, techno-prévention, alertes SMS.
- Coordination judiciaire et suivi des récidivistes.

OS2 – Cibler les trafics de stupéfiants

- Réseaux internationaux actifs.
- Présence en séjour illégal, exploitation de personnes précarisées.
- Actions ciblées autour des écoles, bus, lieux sensibles.
- Renforcement du lien entre entités, Team Ops et SER.

OS3 – Réduire l'insécurité routière

- 126 accidents corporels en 2024 (5 tués, 174 blessés).
- Contrôles renforcés : radars fixes, tronçons, Lidar, mobile.
- Campagnes BOB, actions nocturnes, ciblage des poids lourds.
- Monitoring via Columba, coordination interservices, sensibilisation citoyenne.

OS4 – Lutter contre les violences physiques et l'alcoolisme festif

- Présence policière accrue lors des soirées festives.
- Prévention chez les jeunes, contrôle des débits de boissons.
- PV SAC pour ivresse publique, fermeture administrative des établissements.
- Suivi des auteurs récurrents, encadrement des night shops.

OS5 – Lutter contre les nuisances et incivilités

- Application renforcée des SAC (tapage, dégradations, rodéos).
- Cartographie des incivilités, médiation sociale, partenariats locaux.
- Patrouilles ciblées, signalement citoyen, suivi des auteurs.
- Prévention en milieu scolaire, respect des agents publics.

8. Les ressources

8.1. Capacité RH de la zone

Au 31 décembre 2024, la zone de police de Gaume disposait d'un cadre organique théorique (TO) de **101 policiers** et **29 membres du personnel civil**. Toutefois, la capacité réellement disponible s'élève à **75,6 ETP opérationnels** et **17,7 ETP civils**, soit un total de **93,3 ETP**.

La capacité opérationnelle minimale nécessaire au bon fonctionnement des missions de base est estimée à **90 ETP policiers**, ce qui souligne un **déficit structurel** impactant la couverture du territoire, la réactivité des services et la mise en œuvre des priorités stratégiques.

Malgré la substantielle augmentation des dépenses dues au contexte actuel (dont les indexations salariales), le Collège et le Conseil de police ne souhaitent pas diminuer le nombre de membres du personnel. L'effectif policier budgété en 2024 s'est vu réduit à 87 policiers uniquement pour répondre à une demande du Centre Régional d'Aide aux Communes visant à ne pas créer artificiellement de boni au compte en raison du manque de candidats disponibles au sein de la police intégrée. En effet, si les capacités de recrutement augmentaient, nous pourrions budgéter davantage de policiers et tendre progressivement vers la réalisation du cadre organique.

Niveaux		Cadre	Effectif	Cadre	Effectif	Niveaux
		organique 30/11/20 22	présent au 31/12/2024 (FTE)	organique	présent au 31/12/2024 (FTE)	
		Policiers		Civils		
Dirigeant	Commissaire divisionnaire	1	1			
	Commissaire	4	3	3	2,0	Conseiller
Intermédiaire	Inspecteur principal	24	19	8	4,1	Consultant
Base	Inspecteur	71	52,6	12	7,8	Assistant
	Agent	0		6	3,97	Employé
Total		101	75,6	29	17,87	

8.2. Organigramme futur

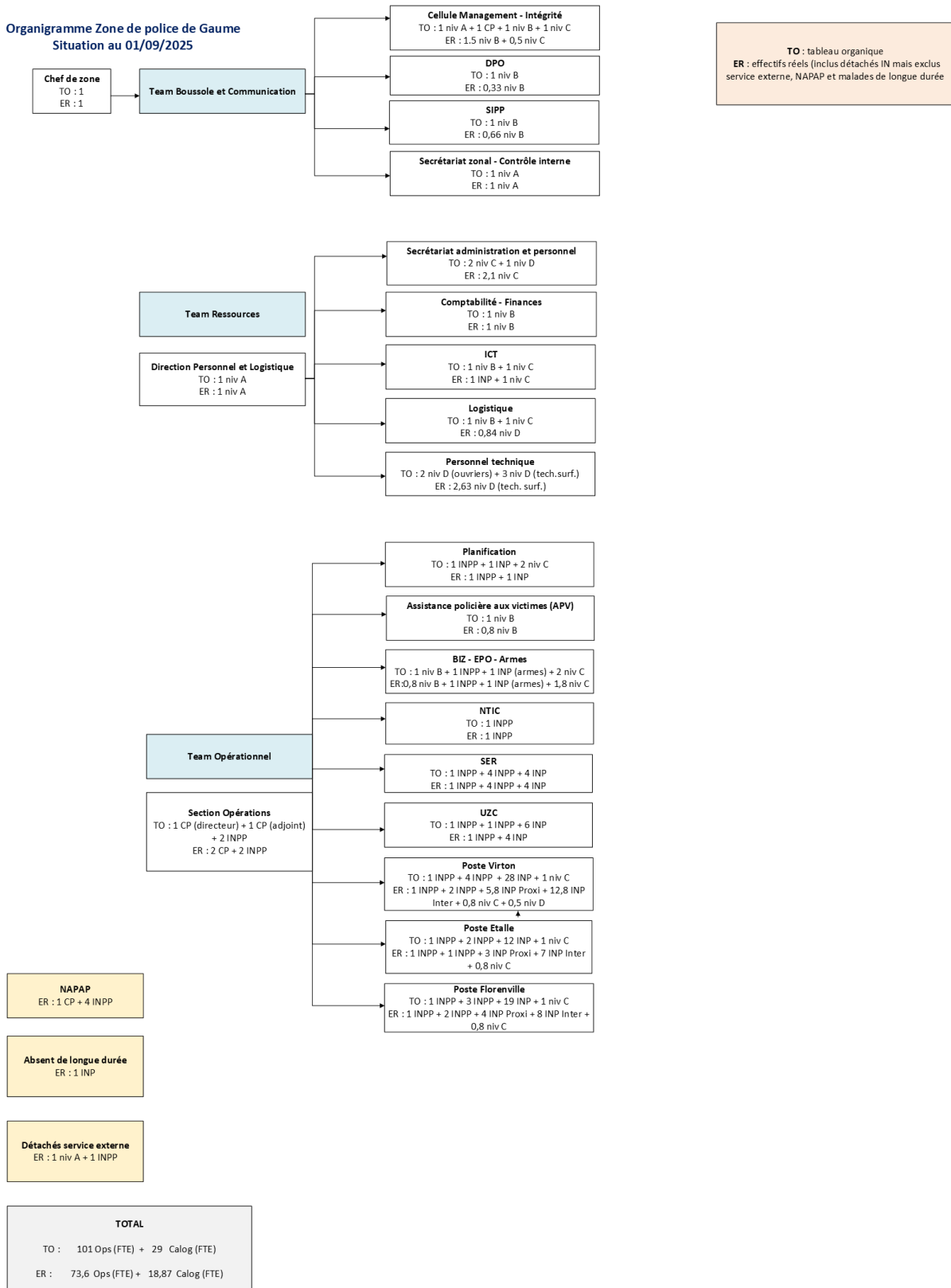
Cf Annexe 1

1CDP Jean-Yves SCHUL
 Chef de Corps
 Etalle, le 26/09/2024



Annexe 1 : futur organigramme sur base de la capacité disponible au 1/9/2025

**Organigramme Zone de police de Gaume
Situation au 01/09/2025**



Liste des principales abréviations utilisées

AMOK : Le mot a été utilisé par les Britanniques pour décrire un comportement meurtrier sans discernement (tueries de masse)

ANPR : Reconnaissance Automatique des Plaques d'Immatriculation

BSv : Bulletin de Service

CCPD : Bureau commun policier et douanier de Luxembourg

CDP : Commissaire divisionnaire de police

Cf : reportez-vous

CIL : Carrefour d'information local

CILUX : Centre d'information et de communication (101)

CP : commissaire de police

CZ Chef de corps

Dir Ops : Direction des opérations

DOS : Dossiers judiciaires

DPO : Data protection officer

EEl : Élément essentiel d'information

EPO : enquête policière d'office

ETP : Equivalent temps plein

ETT : Ethylotest

ILP : Intelligence Led Policing

INP : Inspecteur

INPP : Inspecteur principal

NTIC : Nouvelles technologies

OPA : Officier de garde administrative

OPJ : Officier de police judiciaire

PC : Permis de conduire

PJF : Police judiciaire fédérale

PNS : Plan national de sécurité

PSI : Plan de sécurité de l'information

PTI : transaction pénale immédiate

PUI : Plan interne d'urgence

PV : Procès-verbal

PZS : Plan zonal de sécurité

RAR : Rapport administratif

RIR : Rapport d'information

SAC : Sanctions administratives communale

SAPV : Service assistance aux victimes

SER : Section locale d'enquête et de recherche

SGRS : Service généraux de renseignements

SICAD : Carrefour d'information d'arrondissement

SIPP : Service interne de protection et de prévention

TECC : Tactical Emergency Casualty Care (Soins tactiques d'urgence aux blessés)

Tp : Transport

UZC : Unité zonale de circulation